



COMMUNE DE PULNOY
2 rue du Tir
54425 PULNOY
03.83.29.16.64

Conseil d'administration du CCAS de PULNOY

APPEL A CANDIDATURES AUX ASSOCIATIONS ET AUX CITOYENS

Par délibération du 5 juin 2020, le Conseil municipal a élu 8 membres en son sein pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire de la Commune de PULNOY informe qu'en application des articles L.123-6, R.123-7 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination de 8 membres au sein du Conseil d'Administration du CCAS de PULNOY, comprenant :

- ✓ au moins un représentant des associations de personnes âgées et de retraités,
- ✓ au moins un représentant des associations de personnes handicapées,
- ✓ au moins un représentant des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- ✓ au moins un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,

Les associations peuvent proposer des membres susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant **au moins deux personnes** sauf impossibilité dûment justifiée et répondant aux conditions de candidature ci-dessous.

Les pulnéens peuvent proposer leur candidature s'ils répondent aux conditions de candidature ci-dessous :

- ✓ mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune,
- ✓ Etre habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département (pour les représentants d'associations uniquement)
- ✓ Ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- ✓ Ne pas être membre du conseil municipal.

DELAI IMPERATIF:

Les listes des personnes présentées par les associations concernées ou les candidatures de citoyen devront parvenir à Monsieur le Maire **au plus tard le 22 juin 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'accueil de la mairie contre accusé de réception.**

Fait à Pulnoy, le 10 juin 2020

Le Maire, Président du C.C.A.S

Marc OGIEZ